



Volume 1 no. 10 - Le 11 novembre 2015

Voici votre Flash Info qui, chaque mercredi, vous propose un résumé de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Bonne lecture!

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI 67

Le SPGQ dénonce le manque de sérieux du projet de loi 67, visant à encadrer l'hébergement touristique, proposé par la ministre du Tourisme, Mme Dominique Vien. Dans son mémoire, déposé le 10 novembre dernier en commission parlementaire, le SPGQ condamne les lacunes de ce projet de loi qui s'apparente à une privatisation pure et simple de Tourisme Québec.

[Lire le communiqué complet diffusé par le SPGQ](#)

[Lire le mémoire déposé par le SPGQ](#)

[Regarder la présentation du mémoire en commission parlementaire](#)

RÉCUPÉRATION OU REMBOURSEMENT DE SALAIRE PAR LE GOUVERNEMENT

À la suite du dépôt, au printemps dernier, du rapport de la Commission de la fonction publique sur les erreurs commises dans l'application de la directive sur la reconnaissance de la scolarité et de l'expérience, le Secrétariat du Conseil du trésor a demandé aux ministères et organismes de réviser les dossiers de l'ensemble des personnes embauchées depuis le 28 mai 2012.

Les membres dont le dossier a été révisé ont reçu une lettre de leur direction des ressources humaines indiquant que leur dossier était en révision et que le processus devait être complété d'ici octobre 2015.

À l'heure actuelle, le SPGQ ne connaît pas les données nominatives des dossiers ayant été révisés. Pour avoir des informations précises sur votre dossier, vous devez donc communiquer avec votre direction des ressources humaines. Soyez cependant assuré que ce dossier est une priorité pour votre syndicat. Si vous êtes interpellé concernant une récupération salariale, communiquez sans délai avec Mme Nathalie Ferland (nferland@spgq.qc.ca), conseillère du SPGQ à l'accueil et aux relations de travail, qui pourra vous conseiller.



Les membres de Revenu Québec ne sont pas touchés par cette révision.

[Lire le bulletin Dernière heure envoyé à ce sujet](#)

LE SPGQ MET EN DEMEURE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le SPGQ a fait parvenir une mise en demeure au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, le 5 novembre dernier. Ainsi, le SPGQ conteste la décision de M. Coiteux qui veut récupérer arbitrairement des sommes versées en trop à des professionnels victimes d'erreurs du gouvernement lors de leur embauche.

[Lire le communiqué complet diffusé par le SPGQ](#)

[Lire l'article paru à ce sujet dans L'actualité](#)

[Lire l'article paru à ce sujet dans La Presse](#)

[Lire l'article paru à ce sujet sur le site de Radio-Canada](#)

510 MILLIONS \$ DE PLUS POUR LA FONCTION PUBLIQUE UNE TENTATIVE INSUFFISANTE POUR FAIRE TAIRE LA GROGNE

Le SPGQ s'interroge sur la stratégie du gouvernement qui dit vouloir ajouter 510 millions \$ aux négociations avec les employés de la fonction publique. Le syndicat condamne cette manœuvre du gouvernement qui veut faire croire à une bonification de son offre salariale, alors qu'il s'agit d'un vieux dossier qui traîne visant à corriger des incohérences dans les échelles salariales. Corriger ces incohérences est, en soi, une bonne idée. Cependant, conserver les mêmes paramètres pour les augmentations salariales au cours des prochaines années est une insulte.

[Lire le communiqué complet diffusé par le SPGQ](#)

LE SPGQ EFFECTUE UNE ACTION-CHOC AU RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE

Huit membres du SPGQ ont effectué une action-choc le 10 novembre au midi au restaurant Le Parlementaire où dînait, entre autres, le ministre des Transports, M. Robert Poëti.

Ils ont profité de l'occasion pour dénoncer les « nouvelles offres » du gouvernement.



[Regarder la vidéo de cette action-choc](#)
[Lire l'article paru à ce sujet dans Le Journal de Québec](#)
[Lire l'article paru à ce sujet dans La Presse](#)
[Lire l'article paru à ce sujet dans Le Devoir](#)
[Voir le reportage de TVA Nouvelles](#)

LANCEMENT DU NOËL DE LA SOLIDARITÉ 2015!

Le SPGQ est heureux d'organiser pour une 26^e année consécutive le « Noël de la solidarité ». Nous profitons de cette occasion pour vous inviter à faire preuve d'entraide envers des milliers de familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté. En ce temps d'austérité propice à une recrudescence de la pauvreté, la générosité des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec est sollicitée afin d'offrir un répit aux plus démunis. Les dons en argent et denrées alimentaires recueillis permettront à ces familles dans le besoin de profiter d'un moment de réjouissance en cette période des Fêtes.

Communiquez avec votre déléguée ou délégué afin de connaître les modalités et le nom de la personne responsable de la campagne dans votre section.

[Lire le communiqué complet diffusé par le SPGQ](#)

FIN DE LA TOURNÉE DE VOTE DE GRÈVE

La tournée de vote de grève de l'unité fonction publique s'est terminée le 9 novembre dernier. Les résultats de cette tournée seront dévoilés officiellement le 13 novembre lors du Conseil syndical tenu à Boucherville. Les membres seront alors avisés de ces résultats par le biais d'un Info Négociation dernière heure.

Des informations supplémentaires seront transmises ultérieurement aux membres, par le comité de négociation, afin de les aviser des mandats de grève pouvant être exercés le cas échéant.

Entre temps, vous pouvez également consulter notre [Foire aux questions](#) sur la grève.



GRÈVES CIBLÉES : LE SPGQ SOLLICITE VOS IDÉES!

Transmettez vos idées afin d'identifier les services névralgiques qui pourraient être perturbés par une grève ciblée. Votre comité de négociation a déjà cerné certains de ces services, mais vos suggestions sont les bienvenues! Vous avez l'expertise et la connaissance de l'appareil d'État!

Le SPGQ s'est doté d'une adresse courriel confidentielle, protégée et cryptée pour garantir la sécurité des informations transmises.

En utilisant votre adresse courriel personnelle, envoyez-nous vos propositions dès aujourd'hui à greveciblee@protonmail.ch avec les informations suivantes :

- le nom du ministère ou de l'organisme visé par la grève ciblée;
- le nom et l'adresse de la direction ou du service;
- le nombre d'employés et le type de service visé;
- les dates les plus propices pour débrayer.

GRÈVES DU FRONT COMMUN

Le Front commun a annoncé la reprise de ses grèves tournantes. Tous les fonctionnaires et ouvriers de la fonction publique et de Revenu Québec seront en grève les 12 et 13 novembre prochains. Des piquets de grève pourraient donc être érigés devant vos lieux de travail. Voici un rappel portant sur les lignes de piquetage, la responsabilité de votre employeur et la prise des pauses.

[Informations supplémentaires sur le piquet de grève d'un autre syndicat : lignes de conduites attendues des membres du SPGQ](#)

PORTEZ LES COULEURS SYNDICALES COMME MOYEN DE PRESSION

En soutien aux employés de la fonction publique qui seront en grève les 12 et 13 novembre prochain, le SPGQ propose à ses membres de porter fièrement les couleurs syndicales. Cette action vise, d'une part, à afficher notre solidarité et, d'autre part, à démontrer à l'employeur notre mobilisation et notre refus catégorique des offres patronales actuellement sur la table.



Nous vous invitons donc à vous présenter sur votre lieu de travail entièrement vêtus de noir ce jeudi afin de poursuivre la série de jeudis en noir organisée conjointement avec le SFPQ. Pour ce qui est de vendredi, nous vous suggérons d'adopter le rouge, couleur du SPGQ! Portez fièrement les articles du SPGQ; foulard, casquette, épinglette, bracelet et autres seront de mises!

Les membres intéressés peuvent également imprimer les tracts [« Les jeudis en noir »](#) ou [« Le Québec dans le rouge? Plutôt dans le noir! »](#) à partir de leur ordinateur personnel et les mettre bien en évidence sur leur paravent et sur les différents babillards de leur lieu de travail. Les délégué(e)s peuvent aussi effectuer des reprographies et les payer à même le budget de leur section après approbation de la représentante ou du représentant. Soyons solidaires! Affichons-nous!

ADOPTÉZ UNE NOUVELLE SIGNATURE COURRIEL COMME MOYEN DE PRESSION

Les comités d'action-mobilisation et de négociation du SPGQ proposent aux membres de la fonction publique de modifier leur signature courriel afin d'y ajouter un message de nature syndicale rédigé par le SPGQ. [Cliquez ici](#) pour connaître la procédure d'intégration de cette signature à vos courriels professionnels.

Cette action de visibilité démontrera deux choses : notre solidarité et notre insatisfaction envers les demandes du gouvernement. En utilisant cette signature, vous signifierez votre mécontentement et votre détermination à ne pas vous laisser imposer des conditions inacceptables.

Si votre gestionnaire exige le retrait de votre signature, vous devez obtempérer. Demandez-lui de faire sa demande par écrit et de la justifier. Si tel est le cas, transmettez la demande au SPGQ (actionmob@spgq.qc.ca) qui pourra y réagir.

Cette signature s'applique uniquement au personnel professionnel travaillant dans la fonction publique. Les comités d'action-mobilisation et de négociation veilleront d'ici peu à transmettre des signatures adaptées aux membres des unités parapubliques.

Puis-je utiliser cette signature sans crainte de représailles?

Le 8 septembre dernier, la Commission des relations du travail (CRT) a rendu une décision favorable concernant la publication d'un message de nature syndicale joint à la signature courriel des ingénieurs du gouvernement du Québec. L'employeur avait exigé le retrait de cette signature sous prétexte que l'utilisation des outils informatiques fournis par l'employeur ne peut servir à transmettre un message syndical. Il évoquait alors le droit de propriété ainsi que l'obligation de loyauté et le devoir de réserve des employés de l'État.



Au regard de la jurisprudence, la CRT a statué que le message syndical dans un courriel est une nouvelle forme d'expression. La justification du droit de propriété de l'équipement informatique, évoqué par le gouvernement, ne peut donc à elle seule restreindre un droit aussi fondamental que la liberté d'expression.

En somme, dans la mesure où un moyen de pression syndical est exercé de manière paisible, sans acte de violence ou menace et sans causer de dommages ni aux biens de l'intimé ni à autrui, il est protégé par le droit à la liberté d'expression. Vous pouvez donc utiliser votre nouvelle signature courriel sans crainte de représailles.

[Consulter la décision complète de la CRT](#)

[Lire l'article paru à ce sujet dans La Presse](#)

CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU SPGQ : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Le SPGQ aborde la dernière ligne droite de sa campagne publicitaire valorisant l'expertise du personnel professionnel de l'État québécois. Débutée le 20 octobre, cette campagne se terminera le 16 novembre 2015.

Jusqu'à maintenant, le taux de visionnement des capsules s'avère très bon. Plus spécifiquement, la campagne sur Facebook poursuit sa très bonne lancée, d'autant qu'elle dépasse celle de tous ses autres concurrents en ce moment, selon l'agence Wink Stratégies. D'après celle-ci, le gestionnaire de publicités Facebook mentionne que la campagne du SPGQ fait partie des meilleures en terme de stratégie et d'optimisation du prix.

Par ailleurs, la campagne du SPGQ se fait également remarquer par Infopresse, le magazine de référence des professionnels des communications et du design. Les personnes intéressées peuvent [consulter en ligne l'article](#) que lui consacre Infopresse.

Rappelons que la [campagne publicitaire du SPGQ](#) vise à mettre en valeur différentes catégories d'emplois du personnel professionnel de la fonction publique et des secteurs parapublics afin de démontrer la nécessité de préserver leur expertise. Cette campagne offre une importante visibilité au personnel professionnel du gouvernement du Québec, tout en mettant de l'avant le rôle de ces derniers dans le bon fonctionnement de l'État.



À SURVEILLER :

- Débat: Le syndicalisme au Québec | Musée de l'Amérique francophone, 11 novembre 2015 à Québec, dès 19 h. [Pour information](#).
- Conseil syndical les 12 et 13 novembre à Boucherville
- Assemblée des déléguées et délégués syndicaux le 14 novembre 2015 à Boucherville